## La coordination du sauvetage en mer

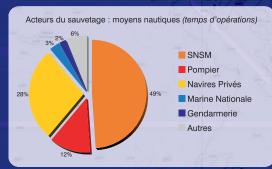
Sous l'autorité du préfet maritime, le CROSSA assure la veille radioélectrique de sécurité maritime (canaux VHF 16 et ASN 70). A réception de l'alerte, il organise l'opération de sauvetage.

2 000 opérations de sauvetage sont en moyenne coordonnées chaque année.

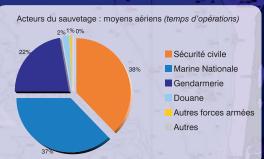
## Secteurs d'activité concernés :

- 80 % plaisance et loisirs nautiques (dont 50% de pannes moteur)
- 15 % pêche professionnelle
- 4 % navigation de commerce
- 1 % divers









Le CROSSA s'appuie en outre sur les moyens terrestres suivants : Sapeurs Pompiers, Sémaphores, Gendarmerie et SAMU.



